



Le 16 avril 2015

COMPTE- RENDU du CTL du 16 avril 2015

Ordre du jour :

- formation professionnelle,
- budget départemental,
- DUERP et programme annuel de prévention,
- TBVS 2014,
- campagne impôt sur le revenu,
- questions diverses.

Compte tenu de cet ordre du jour « chargé », seuls deux points à l'ordre du jour ont été débattus : la campagne impôt sur le revenu et les questions diverses.

De plus, deux représentants du personnel ont dû s'absenter pour assister à une commission de réforme, la direction ayant refusé de changer la date de ce CT.

La CGT FINANCES PUBLIQUES et SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ont lu chacun leur déclaration liminaire. La déclaration CGT est affichée sur les panneaux.

Le Président ne souhaite pas répondre sur les choix politiques qui ne sont pas de son ressort. Il indique que la baisse du budget de la DGFIP s'explique par la nécessité d'accroître certains budgets plus essentiels que le nôtre (lutte contre le terrorisme).

Le Président reconnaît qu'il y aura des vacances d'emplois de catégorie C au 1er septembre 2015 dans la Nièvre. Il ajoute que la diminution des horaires d'ouverture n'est pas une réduction du service public car les missions d'accueil et de conseil aux usagers sont toujours effectuées. Il n'y a pas d'abandon des missions même si elles sont parfois assurées avec difficulté. Il reconnaît le malaise ressenti par les agents.

La CGT FINANCES PUBLIQUES exige le recrutement immédiat de l'ensemble des 2 listes complémentaires des concours internes et externes 2014 des agents C, soit plus de 1000 agents afin de pouvoir combler les postes laissés vacants par la DG et pourtant inscrits au budget de l'Etat. Il faut être volontariste sur ce sujet et faire remonter à la DG cette exigence forte de la CGT FINANCES PUBLIQUES.

Campagne impôt sur le revenu :

M. TOUR a présenté la campagne impôt sur le revenu : il admet que le comité technique est tardif mais explique que le calendrier ne peut pas être avancé en raison de contraintes extérieures.

Cette campagne est basée sur 2 axes nationaux :

- baisse d'impôt avec la suppression de la première tranche.
- changement de dispositif au 1er septembre pour les dépenses liées à l'habitation principale.

Lors de la conférence de presse nationale, les ministres ont insisté sur la promotion de la télédéclaration et des services en ligne. Compte tenu du faible taux de télédéclarations dans la Nièvre, le département a été retenu pour une action de promotion renforcée de la déclaration en ligne avec des actions spécifiques qui seront mises en œuvre avec le soutien du cabinet communication de la centrale et du bureau GF1A.

Le Président précise que rien ne justifie une telle situation dégradée dans la Nièvre en matière de déclarations en ligne. Il a également souligné tous les avantages de la télédéclaration pour les

contribuables : remboursement d'impôt plus rapide et service de meilleure qualité.

La CGT a interrogé le Président sur les modalités de déclaration en ligne à partir des postes dédiés dans les centres des finances publiques : il a répondu que les contribuables devaient avoir une adresse mail et que la validation du mot de passe était immédiate. M. TOUR a affirmé que seuls les agents de la cellule d'accueil aideront les contribuables à télédéclarer sur les postes dédiés.

La CGT relaye la forte inquiétude des personnels sur une charge de travail de réception plus importante pour chaque agent du fait de la disparition de SCOUP (dispositif de démarches en ligne), de l'assistance téléphonique, des suppressions d'emplois et des congés maladies.

Le SIP de Nevers recevra l'appui de la DG le 11 mai et du pôle gestion fiscale selon des modalités qui ne nous ont pas été communiquées malgré nos demandes insistantes en séance. Pour M. TOUR, l'appui du pôle fiscal est un bonus. De même, le SIP de Cosne recevra l'appui du pôle fiscal sur quelques journées sensibles.

La CGT a demandé à connaître le volume précis du nombre d'auxiliaires recrutés pour la campagne. Mme COUDERC précise que toutes les demandes des chefs de service ont été satisfaites dans ce cadre et a communiqué le détail pour chaque site.

La CGT interroge le président sur le rôle des auxiliaires pendant cette campagne. M. TOUR précise que leurs tâches seront celles que le chef de service leur attribuera. La CGT a rappelé son opposition à la saisie des déclarations par les auxiliaires pour des raisons de déontologie. Le Président précise qu'une clause spécifique figure dans leurs contrats, que le problème de déontologie se pose également pour l'ouverture du courrier et ne comprend donc pas l'émoi de la CGT sur ce sujet. La CGT estime qu'il est fondamentalement différent d'ouvrir du courrier et de saisir des déclarations. De plus, les auxiliaires ne sont pas soumis aux mêmes obligations déontologiques que les fonctionnaires.

La CGT a dénoncé l'absence de permanences extérieures lors de cette campagne. L'administration a précisé dans sa note que les ressources en personnels sont trop contraintes pour être monopolisées par ces permanences sans réelle valeur ajoutée. M. TOUR donne l'exemple de La Charité-sur-Loire où il a effectué une permanence l'année dernière : selon lui, sur la cinquantaine de contribuables reçus, seuls 3 ou 4 dossiers demandaient une expertise technique.

La CGT estime que la DGFIP veut restreindre l'accès de nos centres aux contribuables qui n'en auraient pas besoin selon la DGFIP. Pourtant, la CGT affirme que les contribuables auront toujours besoin de se rassurer, c'est une réalité !

Concernant l'accueil de proximité, la CGT souhaite que la direction reconnaisse la réalité et les difficultés des agents des trésoreries sur les questions d'impôt sur le revenu.

La CGT interroge le Président sur l'obligation faite aux agents de présenter la déclaration en ligne aux contribuables. Cette obligation va générer une pression supplémentaire des chefs de service sur leurs agents. Le Président répond que les agents ont l'obligation de **vendre** les services en ligne et que cette tâche fait partie de leur travail. Il n'y aura pas plus de pression que d'habitude, il faut juste s'assurer que le travail est bien fait. Mme COUDERC ajoute que si volontairement et systématiquement un agent n'applique pas les consignes, c'est un autre sujet.

Au nom de tous les collègues des SIP, la CGT a exigé pour l'année 2016 que le relevé d'exploitation des bénéficiaires agricoles forfaitaires soit exploitable directement par chaque SIP. Si ce n'est pas le cas, elle demande à ce que la Direction imprime tous ces relevés et les distribue à chaque SIP concerné aux mêmes dates qu'auparavant (14 fichiers de 200 pages, soit 2800 pages, adressés en avril au lieu de février habituellement). Comme quoi la dématérialisation n'a pas que du bon, au contraire, dans ce cas, elle a fortement compliqué le travail des agents.

La CGT fait remarquer que ces fiches ont pu être exploitées grâce à la seule bonne volonté des

agents.

Questions diverses

La CGT a fait part des difficultés à obtenir le tableau habituel de compte rendu de la grève du 9 avril. La direction explique qu'exceptionnellement celui-ci a eu du mal à être finalisé mais qu'il sera communiqué à chaque grève.

La CGT a dénoncé un refus de remboursement des frais de déplacement pour une formation professionnelle entre la résidence familiale et la gare alors que l'état de frais avait été validé par le chef de service. La Direction répond qu'elle va vérifier la note de service.

La CGT a une nouvelle fois demandé le remboursement des dégradations sur les véhicules des collègues lors de l'intrusion de collégiens sur le parking du CFP de Nevers. La Direction répond qu'il y a des règles en matières de dépenses, que celles-ci ne peuvent être prises en charge et lit la réponse du bureau RH2B concernant cette question : les dégâts ne paraissant pas avoir un lien direct avec les fonctions des agents, il ne peut y avoir de remboursement.

La CGT a demandé que les agents soient informés lors d'un passage à demi-traitement. La Direction a proposé qu'une communication soit effectuée sur Ulysse pour rappeler les règles en la matière.

Restructuration du réseau

Le Président informe les représentants du personnel des fermetures de postes et transferts de services prévus au 1er janvier 2016. Il insiste sur le fait que c'est un projet pré-validé par le ministre et qu'il peut évoluer.

Transferts de service :

SPF Clamecy transféré au SPF de Nevers

Fermetures des trésoreries suivantes :

Corbigny

Donzy

Guérigny

Montsauche-les-Settons

Pougues-les-Eaux

Saint-Pierre-le-Moutier

La direction se déplacera dans chaque poste concerné pour rencontrer les agents.

Le transfert du SPF de Cosne interviendra ultérieurement pour aboutir à un seul SPF sur le département.

La délégation de la CGT Finances Publiques était composée de : Nadine BECHEREAU, Carole DOUSPIS, Christine RAGUILLAT (titulaires), Florence BAILLON (suppléante) et Joceline COTTIN (experte).